



Tu es affilié ? C'est super !!!

Sais-tu à quoi tu as droit???

- Des avis personnalisés et des conseils juridiques
- Des conseils concernant ta carrière (notamment sur le 119 quater mais bien d'autres)
- Une prime syndicale de 90€ (exonérée d'impôt)
- Une indemnité de grève pour que tu puisses te battre et défendre ton avenir.
- Des formations (dont celles pour te préparer aux examens du Selor)
- Soutien et assistance sur le lieu de travail
- Assistance juridique en cas de conflit avec ton employeur

Si tu as un problème, la première personne à contacter, c'est ton délégué syndical.
Il peut te conseiller et te dire à qui t'adresser.

Son rôle consiste à servir d'intermédiaire entre toi et ton employeur pour tout problème que tu pourrais rencontrer, mais aussi et surtout pour faire entendre l'avis de l'ensemble des travailleurs.

Le délégué syndical est également l'intermédiaire entre les affiliés et l'organisation syndicale.

<https://www.cgsp-irw-amio.be/section-jeunes.html> ☺

CGSP AMIO
FGTB Services Publics
Ensemble, on est plus forts